

DEPARTEMENT  
Côtes d'Armor

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité



COMMUNE DE SAINT-GILLES DU MENE

ARRONDISSEMENT  
De Dinan

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 19 Novembre 2015 à 20 heures.

L'an deux mil quinze, le dix-neuf novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GILLES DU MENÉ légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme PELAN Martine, Maire.

Présents : Mme PELAN M., Mr KERGOSIEN G., Mr POILVERT J.P., Mr KERDRAON R., M. OLIVROT J.P., M. LABBE J.L., Mme PRESSE N., Mr LE CERF J., Mme PRESSE F., Mme LEMAITRE A.M.

formant la majorité des membres en exercice

Le nombre de conseillers municipaux  
En exercice est de 11.

Absent excusé : Mr HARNOIS C.  
Secrétaire : Mme PRESSE Nathalie

### **OBJET : avis SDCI**

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), documents de programmation destinés à servir de référence à l'évolution de la carte intercommunale de chaque département, pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le préfet des Côtes d'Armor a présenté son projet de SDCI à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 13 octobre 2015. Son projet se veut ambitieux en diminuant le nombre d'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de 30 à 9 dans le département.

En effet, la loi NOTRe, en relevant le seuil minimal de population des EPCI à fiscalité propre de 5000 à 15 000 habitants, vise à réorganiser les intercommunalités à un seuil d'habitants correspondant aux réels bassins de vie des citoyens et organiser les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent.

Le préfet propose alors les neuf grands regroupements suivants :

- CC Quintin Communauté + CC Centre Armor Puissance 4 + Saint Brieuc Agglomération + CC Sud Goëlo
- CC Lanvollon Plouha + CC du Leff
- Lamballe Communauté + CC Arguenon Hunaudaye + CC Pays de Moncontour + CC Pays de Du Guesclin + CC Côte de Penthièvre
- CC Pays de Matignon + CC Plancoët Plélan
- Dinan Communauté + CC Pays de Caulnes + CC Rance Frémur
- Cidéral + CC Hardouiniais Mené + CC Mené + communes de Mûr de Bretagne et Saint-Connec
- Lannion Trégor Communauté + CC Haut Trégor + CC Presqu'île Lézardrieux

- Paimpol Goëlo + CC Pontrieux Communauté + Guingamp communauté + CC Pays de Bégard + CC Belle Isle en Terre + CC Bourbriac
- CC Kreiz Breizh + CC Callac Argoat

Par ailleurs, le SDCI comporte aussi une partie visant à rationaliser les syndicats dont l'objectif est atteint ou sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est identique avec celui de l'EPCI à fiscalité propre.

Après avoir présenté ce projet à la CDCI, le préfet demande aujourd'hui aux communes et EPCI de prononcer un avis sur ce schéma.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **EMET un avis favorable sur le SDCI des Côtes d'Armor.**

Pour copie conforme,  
Le Maire

